



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2019 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 29
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 32

~~~~~

Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Nathalie RICHARD en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 25 février 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 février 2019.



**FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires (alinéa 3),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15).

Dans le cadre de cette délégation, **treize décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DÉCISION N° 1 DU 20 MARS 2019
Exécutoire le 22 mars 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située ferme de la Rablais à Madame Florence LORiot avec effet au 1^{er} avril 2019 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.
Perception d'un loyer de 350,00 € par mois.

DÉCISION N° 2 DU 28 MARS 2019
Exécutoire le 1^{er} avril 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

ASSURANCES – Contrat SMACL auto-collaborateur pour la participation de bénévoles avec leurs véhicules personnels pour la sécurisation du carnaval du 30 mars 2019 pour la somme de 146,65 € TTC.



DÉCISION N° 3 DU 4 AVRIL 2019
Exécutoire le 5 avril 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 12 rue Henri Bergson à Monsieur et Madame LERAT avec effet au 1^{er} mai 2019 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 avril 2021.
Perception d'un loyer de 700,00 € par mois.

DÉCISION N° 4 DU 5 AVRIL 2019
Exécutoire le 5 avril 2019

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Mise à disposition précaire et révocable de la parcelle cadastrée AL 275 (312 m²) située 2 rue de la Pinauderie – ZAC de la Roujolle à la SCI MARSO, représentée par Monsieur André Claude SOUPEAUX, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2019 pour une durée d'un an, sans possibilité de renouvellement et pour se terminer définitivement au 31 janvier 2020.
Perception d'un loyer de 2 030,00 € par an.

DÉCISION N° 5 DU 25 AVRIL 2019
Exécutoire le 29 avril 2019

DIRECTION DES FINANCES

Budget principal : Renégociation de l'emprunt n° 10000120549 (fiche 6007), [souscrit auprès du Crédit Agricole le 20 novembre 2015](#) aux conditions suivantes :

Capital restant dû (au 15/09/2018)	2 734 303,32 €
Date d'échéance	15/12/2025
Taux révisable	EURIBOR 3 MOIS +0.70% (au lieu de 0,85%)
Echéance	CONSTANTE TRIMESTRIELLE
Frais de dossier	0,10% DU MONTANT EMPRUNTÉ SOIT 2 930 €

DÉCISION N° 6 DU 29 AVRIL 2019
Exécutoire le 29 avril 2019

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition de divers lots de copropriété sur la parcelle cadastrée section AP N° 210 située 10 rue des Epinettes, appartenant aux consorts DE MARCH, par mise en œuvre du droit de préemption urbain pour une somme de 58 000,00 €.

DÉCISIONS N° 7 à 13 DU 29 AVRIL 2019
Exécutoire le 29 avril 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières



❖ **Affaires générales – Déplacement de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint, à Paris pour une réunion du bureau du Club des Villes et Territoires Cyclables – Mandat spécial (Régularisation)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme et des Projets Urbains, d'un mandat spécial pour son déplacement du jeudi 18 avril 2019 à titre de régularisation,
- 2) Précise que ce déplacement a donné lieu à des dépenses pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, les remboursements sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement a fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Finances – Programme d'acquisition 2019 de véhicules – Acquisition d'un véhicule électrique – Demande d'aide financière auprès du SIEIL et de fonds de concours auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre du Plan Climat**

A – Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour cet achat de véhicule électrique.

B – Demande d'aide financière à Tours Métropole Val de Loire au titre du fonds de concours Plan Climat en matière de mobilité durable

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de Tours Métropole Val de Loire au titre de 2019, l'attribution de ce fonds de concours à hauteur de 30 % pour cet achat de véhicule électrique.

❖ **Finances – Salle polyvalente l'Escale – Demande de versement des droits acquis au titre du soutien automatique du CNC (Centre National du Cinéma) pour l'acquisition d'un écran de projection**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Dépose une demande de versements des droits acquis ainsi que d'une avance sur droits auprès du Centre National du Cinéma.

❖ **Finances – Demande de subvention exceptionnelle du Syndicat des Commerçants des Marchés de France en Touraine**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Syndicat des Commerçants des Marchés de France en Touraine pour l'organisation d'animations sur le marché de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 250,00 €.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 15 mars et le 2 mai 2019**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Provision pour litiges – Contentieux avec un agent – Annulation de la provision constituée par délibération du 12 juin 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Reprend la provision constituée à l'occasion du contentieux avec un agent à hauteur de 4.700,00 €.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 14 mai 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 14 mai 2019



❖ **Compte rendu des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du mercredi 24 avril 2019**

Monsieur BOIGARD souligne que lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail figuraient à l'ordre du jour la présentation de différents bilans, le rapport annuel de santé et sécurité des conditions de travail, l'état d'avancement du recensement des travailleurs isolés réalisé par les assistants de prévention, un bilan sur les différents registres présentés également par les assistants de prévention, le bilan des accidents du travail du dernier trimestre et l'état d'avancement des visites médicales par le médecin de prévention.

En ce qui concerne le Comité Technique, il explique que la réunion a permis de préparer le tableau des effectifs, présenter le bilan social interne et faire un point sur les organigrammes de fonctionnement de la direction des ressources humaines et de la direction des finances.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire**

A – Commission locale d'évaluation des transferts de charges du lundi 18 février 2019 – Approbation des transferts pour l'année 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,
- 2) Approuve le montant des transferts de charges pour la commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts.

B – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du lundi 1^{er} avril 2019

Madame LEMARIÉ explique qu'en préambule du conseil métropolitain, Monsieur BRIAND a fait le point sur le dossier de l'amiante sur l'île Aucard et l'île aux vaches.

Figuraient ensuite à l'ordre du jour le budget qui se monte à 455 millions dont 370 millions pour le budget principal. Elle précise qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisés, la capacité d'auto-financement augmentée et la politique d'investissement est ambitieuse avec une priorité : le développement durable. Elle communique les chiffres suivants concernant le budget principal :

Dépenses : 84 millions,

Auto-financement : 21,5 millions,

Recours à l'emprunt : 21 millions (28 millions en 2018),

Dette : 393 millions (401 millions en 2018),

Capacité de désendettement : 7,19 ans.

Développement durable : 16,7 millions. Le total est de 97 millions en y ajoutant l'eau potable et l'assainissement.

Par ailleurs, elle signale que figurait également à l'ordre du jour le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui, après débat, n'a pas été adopté par l'assemblée.



❖ **Systèmes d'Information – Charte relative à l'implantation de relais radioélectriques sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire et de ses communes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte le projet de charte proposé,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à le signer.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission communale des impôts directs du jeudi 4 avril 2019**

Monsieur HÉLÈNE signale que cette réunion a permis l'examen des documents portant sur les nouvelles constructions et de faire quelques rectifications en présence d'un agent du cadastre.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 2 mai 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE
CULTURE - COMMUNICATION**

Rapporteur : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales

❖ **Culture – Acquisition de la sculpture « le Héros » d'Elisabeth Von Wrede – Avenant à la convention d'acquisition**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la convention modifiée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ **Ecole municipale de musique Gabriel Fauré – Création d'une nouvelle catégorie tarifaire**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la création d'une catégorie tarifaire « passerelle » afin de permettre de débiter un instrument en cours d'année,
- 2) Précise que les tarifs applicables seront fixés par décision du Maire chaque année en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Bibliothèque municipale George Sand – Vente de livres**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la désaffectation et la destruction des ouvrages répondant aux critères ci-dessous :
 - les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
 - les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
 - les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
 - les documents ne correspondant pas ou plus à la demande du public,
- 2) Autorise la désaffectation et la vente à des particuliers des ouvrages dans les conditions indiquées dans le règlement de la vente.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 29 avril 2019**

Madame JABOT informe que cette réunion avait entre autres à l'ordre du jour quelques secours exceptionnels, un point sur l'activité de la Banque Alimentaire de Touraine par Mme HINET, le bilan du forum des seniors qui a eu lieu le 26 mars avec 24 stands et qui a rencontré un grand succès avec la participation d'environ 300 personnes. Par ailleurs, elle évoque les ateliers parentalité avec l'atelier cuisine le 27 mars qui a accueilli une quinzaine de personnes et les ateliers sophro-parentalité qui fonctionnent également très bien.

Madame JABOT regrette que les conférences débat sur les écrans, sujet d'actualité avec les réseaux sociaux qui touchent tous les jeunes de la société, n'aient pas eu plus de succès avec la présence de 10 personnes seulement.

En revanche, elle signale une très bonne participation pour les cafés des parents au sein des structures de la petite enfance. En ce qui concerne le salon du bien grandir, celui-ci a connu une très belle participation le 18 avril avec de nombreux stands. Un ciné débat a également été organisé au centre de vie sociale avec Valérie VERDIER, coordinatrice de l'espace santé-jeunes, qui abordait le sujet de la maltraitance avec la participation d'une trentaine de personnes.

Elle souligne que l'UTL, le 2 mai, sur « l'histoire du jardin botanique de Tours » a eu un vif succès avec une cinquantaine de participants. La prochaine conférence de l'UTL aura lieu le 6 juin avec pour thème « Balzac et le curé de Tours, une histoire du temps présent ».



Elle termine par Ciné Off et évoque la projection le 4 avril du film « Le mystère d'Henri Pick » et le 9 mai « Tanguy, le retour » avec la présence de 205 spectateurs. La prochaine séance avec le film « Nous finirons ensemble » aura lieu le jeudi 13 juin.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 30 avril 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - SPORT

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance**

❖ **Enseignement – Année scolaire 2018-2019 – Sorties scolaires de 2^{ème} catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets – Modification de la délibération du 25 février 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Retient les projets présentés dans le tableau ci-dessous pour les sorties scolaires de 2^{ème} catégorie et modifie la délibération du 25 février 2019,



Sorties scolaires de 2 ^{ème} catégorie						
Année scolaire 2018/2019						
<i>(Pour mémoire : Sorties occasionnelles sans nuitée. Participation municipale à hauteur 1/3 du montant)</i>						
Ecoles	Classes concernées	Nombre d'enfants	Thème	Lieu du projet	Coût	Subvention
CHARLES PERRAULT	toutes les classes	126	bio parc	DOUE LA FONTAINE	3 000,00 €	1 000,00 €
	total enfants	126	total		3 000,00 €	1 000,00 €
ENGERAND	CPA	25	parc animalier	?	600,00 €	200,00 €
	CPB	24	Questionner le monde	LA HAUTE TOUCHE	60,00 €	20,00 €
	CE1A et CE1B	49	Journée au château	?	700,00 €	233,33 €
	CE1A et CE1B	49	Journée à la Gloriette	GLORIETTE	140,00 €	46,67 €
	CE2A et CE2B	53	Questionner le monde	BLOIS	1 077,50 €	359,17 €
	CM1A et CM1B	53	Sciences	Cité des Sciences à PARIS	1 532,50 €	510,83 €
	CM2A et CM2B	54	Futuroscope	POITIERS	1 650,00 €	550,00 €
	CM2A et CM2B	54	La Mine Bleue	ANGERS	1 300,00 €	433,33 €
	ULIS	9	Atelier Chocolatrie	MANTHELAN	300,00 €	100,00 €
	total enfants	370	total		7 360,00 €	2 453,33 €
JEAN MOULIN	PS - MS - GS	75	JOURNEE TARTINE	ECOMUSEE DU VERON	1 078,00 €	359,33 €
REPUBLIQUE	total enfants	75	total JEAN MOULIN		1 078,00 €	359,33 €
	CE1 CE2	25	JARDINS	CHAUMONT	560,00 €	186,67 €
	CP	24	La vache élève son veau	REUGNY	487,20 €	162,40 €
	total enfants	49	total REPUBLIQUE		1 047,20 €	349,07 €
total enfants	124	total		2 125,20 €	708,40 €	
HONORE DE BALZAC & A.FRANCE	PS/MS MS/GS CP	68	La Vallée des Singes	département de la VIENNE	2 116,00 €	705,33 €
	total enfants	68	total		2 116,00 €	705,33 €
PERIGOURD ELEMENTAIRE	ULIS et CP	36	Ferme Pédagogique	CHAMBRAY LES TOURS	259,00 €	86,33 €
	CE1 et CE2	47	Les Arts	CHAMBORT	1 200,00 €	400,00 €
	CP CE1 CM1 CM2	44	Biodiversité	MONTREUIL EN TOURAINE	980,00 €	326,67 €
	total enfants	127	total		2 439,00 €	813,00 €
PERIGOURD Maternelle	PS MS GS	88	Plantes des jardins	CHÂTEAU DU RIVAU	1 850,00 €	616,67 €
	total enfants	88	total		1 850,00 €	616,67 €
total général		903	total général		18 890,20 €	6 296,73 €

2) Verse sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles mentionnées dans le tableau ci-dessus.

❖ Enseignement – Demandes d'aides exceptionnelles

A – Association sportive du collège de la Béchellerie pour la participation au concours inter-académies d'échecs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège de la Béchellerie pour contribuer à la réalisation de ce projet,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 500,00 €.

B – Association des « Carabins de Tours » pour un projet de solidarité internationale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des « Carabins de Tours » pour contribuer à la réalisation de ce projet,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 500,00 €.

❖ Petite Enfance – Relais Assistants Maternels – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine pour la période 2019-2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de cette convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du lundi 6 mai 2019

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME - AMÉNAGEMENT URBAIN - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT - MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué aux Bâtiments communaux**

❖ ZAC Charles de Gaulle – Dénomination du rond-point carrefour boulevard Charles de Gaulle – rue Eugène Chevreul

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer « Georges Clemenceau » le rond-point aménagé dans le prolongement du boulevard Charles de Gaulle et au croisement de la rue Eugène Chevreul,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

❖ ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – quartier Central Parc

A – Travaux d'aménagement tranche 1 – appel d'offres ouvert – Modification en cours d'exécution des marchés pour différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétences à signer les modifications en cours d'exécution concernant le lot 6 espaces verts à savoir :

Des modifications le long de la rue des Bordiers : + 18 846,91 € HT

Fourniture et plantations d'arbres supplémentaires pour l'adaptation du projet : + 5 632,29 € HT,

Soit un total de 24 479,20 € HT.

Le montant initial du marché qui était de 750 000,00 € HT se trouve porté, après avenants n°1 et 2, à la somme de 798 303,00 € HT.

B – Travaux d'aménagement tranche 2 – Modifications en cours d'exécution des marchés pour différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétences à signer les modifications en cours d'exécution concernant les différents marchés suivants :

Lot 1 voirie :

GNT sous cheminement pavés enherbés : + 1 891,45 € HT

Renforcement voie d'accès chantier avec VALORCOL et voie d'évitement : + 13 830,80 € HT

Excavation arrière du poste pour rabattement de fourreaux : + 2 991,00 € HT

Bordurettes 10 x 20 granit : +1 647,00 € HT

Bordures 25x30 granit : + 4 715,90 € HT

Longrines béton : + 12 757,50 € HT

Longrines granit : + 30 893,40 € HT

Soit un total de 39 917,45 € HT pour cette modification en cours d'exécution.



Le montant initial du marché qui était de 1 558 246,70 € HT se trouve porté, après avenants n°1 et n°2, à la somme de 1 630 058,79 € HT représentant une augmentation de 4,61 %.

Lot 5 espaces verts

Apport de terre végétale en complément de la terre du site : + 39 926,88 € HT
Plantations supplémentaires d'arbres, création de modelés de terre : +12 688,55 € HT
Soit un total de 52 615,43 € HT pour cette modification en cours d'exécution.

Le montant initial du marché qui était de 704 258,82 € HT se trouve porté à la somme de 756 874,25 € HT représentant une augmentation de 7,47 %.

Lot 6 fontainerie

Modification des équipements de serrurerie : effet, jets et grille de caniveau, transfert de prestation « pavés à joint gazon » du lot 1 vers le lot 6 pour homogénéité de granit, et adaptation du projet sur les choix de matériaux pour un montant total de 74 804,90 € HT.

Le montant initial du marché qui était de 576 170,50 € HT se trouve porté à la somme de 650 975,40 € HT représentant une augmentation de 12,98 %.

C – Cession de l'îlot E, à prendre sur les parcelles cadastrées section AO n° 500p, 501p, 502p, 503p, 504p, 505p, 506p, 507p, 508p, 509p, 510p, 511p et 532p au profit du groupe KORIAN ou toute autre société s'y substituant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder l'îlot E, destiné à accueillir un EHPAD d'une surface plancher de 6.566 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AO n° 500p, 501p, 502p, 503p, 504p, 505p, 506p, 507p, 508p, 509p, 510p, 511p, et 532p pour une surface totale de 6.100 m² (sous réserve du document d'arpentage) de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit du Groupe KORIAN ou toute autre société s'y substituant,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 3 100 000,00 € HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.



D – Dénomination d'une voie de quartier – Tranche II

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer cette voie située dans la 2ème tranche de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Central Parc « allée Gaëtan Evrard »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

❖ Lutte contre les termites – Création d'une zone contaminée ou susceptible d'être contaminée par les termites

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le nouveau périmètre délimitant, à Saint-Cyr-sur-Loire, le secteur rue Branly-Bocage considéré comme infecté par les termites conformément au plan annexé à la présente délibération,
- 2) Sollicite Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, pour que le présent périmètre soit pris en compte dans l'arrêté qu'elle sera amenée à prendre dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions des articles L 133-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

❖ Bilan comptable des acquisitions et des cessions foncières – Année 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan comptable des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2018,
- 2) Précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

NB : plan consultable à la Direction des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain

❖ Cessions foncières – 50 rue du Mûrier – Cession des parcelles cadastrées AM 545, 548, 552 et 553 au profit du groupe FITECO ou toute autre société s'y substituant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder les parcelles cadastrées section AM n° 545, 548, 552 et 553 (d'une surface totale de 2 505 m²), sise 50 rue du Mûrier, au profit du groupe FITECO ou toute personne pouvant s'y substituer,



- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 375 750,00 € HT soit 450 900,00 € TTC, soit 150,00 € HT le mètre carré, soit 180,00 € TTC le m²,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce bien à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Cessions foncières – 59-61 rue de la Chanterie – Cession des parcelles cadastrées AR n° 95 et 312 et les droits indivis attachés à la parcelle cadastrée section AR n° 310 au profit de la société PLESSIS PROMOTION ou toute autre société s'y substituant**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder les parcelles communales cadastrées section AR n° 95 et 312 et les droits indivis attachés à la parcelle cadastrée section AR n° 310, sis 59-61 rue de la Chanterie, au profit de la société PLESSIS PROMOTION, ou toute autre société s'y substituant,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 250 000,00 € (la commune n'étant pas assujettie à la TVA dans le cadre de la présente opération), sous réserve du permis de construire purgé de tout recours,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce bien à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Acquisitions foncières – périmètre d'étude n° 8 – 16 rue Henri Bergson – Acquisition des parcelles bâties cadastrées AP n° 108 et 231 appartenant à M. VIEL et Mme GOUPIL**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur VIEL et Madame GOUPIL les parcelles bâties cadastrées section AP n° 108 (137 m²) et 231 (81 m²) au 16 rue Henri Bergson dans le périmètre d'étude n° 8,



- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 310 000,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ Acquisitions foncières – 10 rue des Epinettes – Acquisition de divers lots de copropriété sur la parcelle bâtie cadastrée AP n° 210 appartenant à M. et Mme BROSSILLON

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur et Madame BROSSILLON les lots n°1, 3, 4 et 7 sur la parcelle cadastrée section AP n° 210, sise 10 rue des Epinettes,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 84 500,00 € en ce compris la commission d'agence d'un montant de 6 000,00 € à la charge du vendeur,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ Acquisitions foncières – lieudit le Petit Prenez – Acquisition de la parcelle cadastrée BO n° 9 appartenant aux consorts DE MARCH – Modification de la délibération du 19 décembre 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès des consorts DE MARCH la parcelle cadastrée section BO n° 9 (828 m²), lieudit le Petit Prenez,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 15 000,00 € net vendeur,
- 3) Rappelle que le reste de la délibération du 19 décembre 2018 demeure sans changement.



❖ **Parc d'activités Equatop La Rabelais**

A – Versement d'une indemnité d'éviction du preneur sortant au profit de M. VRIGNAUD et Mme REGRAIN

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le protocole transactionnel conclu avec Monsieur VRIGNAUD et Madame REGRAIN afin de résilier purement et simplement la convention d'occupation préexistante et consent au versement d'une indemnité d'éviction au preneur sortant d'un montant de 50 000,00 €,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer ce protocole transactionnel.

B – Cession foncière – 2-4 rue Léandre Pourcelot – Cession foncière de la parcelle cadastrée AK n° 74 au profit de l'association les Elfes ou toute autre société s'y substituant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder la parcelle communale cadastrée section AK n° 74, sis 2-4 rue Léandre Pourcelot, au profit de l'association les Elfes, ou toute autre société s'y substituant,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 1 415 000,00 € HT,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce bien à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Construction d'un giratoire au carrefour boulevard André-Georges Voisin – avenue Pierre-Gilles de Gennes – Dénomination**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer «Professeur Pierre Vialle » le rond-point qui sera aménagé au carrefour du boulevard André-Georges Voisin, de l'avenue Pierre-Gilles de Gennes et de la rue de la Fontaine de Mié,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.



❖ **Création de voie desservant le lotissement 21 rue de la Gagnerie – Dénomination de voirie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer la nouvelle allée « Rolland-Pilain »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

❖ **Voie de liaison avec le boulevard périphérique nord-ouest, de la rue de Pallau jusqu'au rond-point des Roches sur Fondettes - Dénomination**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de dénommer cette avenue : Colonel Arnaud Beltrame, (1973-2018) Commandeur de la Légion d'Honneur, cité à l'Ordre de la Nation,
- 2) Charge les services techniques d'apposer la plaque correspondante.

❖ **Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie – MAPA II – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres – Choix des attributaires des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine le rapport d'analyse des offres et attribue les marchés aux entreprises pour les différents lots, à savoir :

Lot 1 : maçonnerie, démolition, désamiantage : CAZY GUILLAUME – Tranche ferme : 173 000,00 € - Tranche optionnelle : 43 000,00 € soit un total de 216 000,00 € HT,

Lot 2 : ravalement de façade : CAZY GUILLAUME – Tranche ferme : 115 000,00 € HT,

Lot 3 : charpente : BOUSSIQUET – Tranche ferme : 17 410,59 € - Tranche optionnelle : 6 089,54 € soit un total de 23 500,13 € HT,

Lot 4 : couverture ardoises : BOUSSIQUET – Tranche ferme : 75 398,31 € HT,

Lot 5 : menuiseries extérieures, serrurerie : déclaré infructueux,

Lot 6 : menuiseries intérieures, parquet : déclaré infructueux,

Lot 7 : plâtrerie, isolation : TOLGA – Tranche ferme : 110 174,31 € - Tranche optionnelle : 70 118,51 € soit un total de 180 292,82 € HT,

Lot 8 : plafonds acoustiques, isolation : déclaré infructueux,

Lot 9 : carrelage, sols souples, faïence : déclaré infructueux,

Lot 10 : peinture extérieure et intérieure, revêtements muraux : déclaré infructueux,

Lot 11 : ascenseur, monte-charge : déclaré infructueux,

Lot 12 : électricité : déclaré infructueux,



Lot 13 : chauffage, ventilation : déclaré infructueux,
 Lot 14 : plomberie, sanitaires : déclaré infructueux,
 Lot 15 : nettoyage : déclaré infructueux.

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces marchés avec les entreprises retenues par le Conseil Municipal.

❖ Construction de deux écoles maternelle et élémentaire sur le site de Montjoie – Appel d'offres ouvert – Modification en cours d'exécution des marchés pour différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à conclure et à signer ces modifications en cours d'exécution avec les entreprises attributaires des différents lots de cette opération ainsi que toutes pièces se rapportant à ce sujet, à savoir :

Lot	Dénomination	Entreprises	Marché de base en € HT + modification en cours d'exécution N°1 passés au CM de mars 2019	Modification en cours d'exécution n° 2 - travaux	Montant total en € HT	%	Nouveau montant du marché
1	Voirie réseaux divers	TPPL	738 124,01 €	Réalisation parking sud et raccordement square	+24 368,37 €	+8,29	762 492,38 € HT
2	Aménagement paysager	ID VERDE	335 949,70 €	Sonde météo et centrale d'arrosage type hunter	+ 8 267,40 €	+3,16	344 576,70 € HT
6	Menuiseries extérieures-Bardages	VIAS-PLEBAC	325 142,88 €	Mise en place de tôles contre retombées plâtres, mise en place de tôles larmées galvanisées en pied de porte	+ 1293,52 €	-1.23	776 325,17 € HT
7	Serrurerie	MELTIS	96 524,29 €		+ 5 170,65 €	+19,30	101 694,94 € HT
9	Cloisons	GUIONNIERE	206 804,52 €	Cloison déplacée au droit escalier A, réintégration de 2 coffres en R+1, modification structure du plafond du gymnase, suppression des plafonds CF en cuisine et pose de trappe associée, fourniture et pose d'une trappe invisible complémentaire, démolition et remise du coffre désenfumage sur gymnase, rajout de 30 trappes dans le gymnase	+ 13 849,93 €	+ 7,90	220 654,45 € HT
10	Faux-plafonds	ISOCAY	112 847,40 €	Baffles acoustiques, mise en œuvre de la signalétique, joues métalliques de finition en alcôve RDC et sur R+1	+ 19 085,50 €	+ 6,7	131 932,90 € HT
12	Peinture	PEINTEX	129 516,01 €	Ajout de support magnétique mural	+ 322,20 €	+2,60	129 838,21



15	Chauffage-CVC	EIFFAGE	755 172 731 €	Partie de mission GTB déduite du marché-achèvement mission sur passerelles développées	- 3 760,73 €	+1,10	755 172,31 €
16	Electricité	CEGELEC	719 462,20 €	Modification des équipements informatiques et câblages	1 198,10 €	+1,50	720 660,30 €
19	Eclairage Public	CITEOS	79 028 €	Ajout d'un mât	1 985,00 €	+5,10	79 028 €

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce des jeudi 4, lundi 29 avril et jeudi 9 mai 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

❖ **Questions diverses**

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur FIEVEZ souhaiterait savoir si, dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU et plus particulièrement l'OAP n° 6 qui concerne la Gruette, la modification concerne uniquement la superficie ou des constructions nouvelles non prévues lors du premier vote, en mars 2018.

BRIAND lui répond que cette modification concernant l'OAP de la Gruette consiste à intégrer dans sa globalité (bâti compris), et non uniquement le jardin comme cela avait été initialement prévu dans le PLU de 2018, l'unité foncière d'un propriétaire situé dans le périmètre de la Gruette.

Au vu de l'émotion suscitée dans le quartier et en fonction des résultats de l'enquête publique, il pourrait être proposé au commissaire-enquêteur dans le cadre de son rapport que cela soit tout simplement annulé.

Le Maire,

Philippe BRIAND.